



Journée PRAM Grand Est
18 octobre 2018

Politique d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Principes, modalités



Pierre-Olivier LAUSECKER

Direction des Politiques d'Intervention
Chargé d'études « Milieux humides & biodiversité »



Programme d'intervention

Précise et donne les moyens d'atteindre les objectifs du SDAGE* (déclinaison française des objectifs de la DCE),

Fixe les modalités d'intervention de l'Agence de l'Eau pour une durée de 6 ans (redevances et aides) :

Il est préparé et validé par le conseil d'administration (organe délibérant) et le comité de bassin (« Parlement de l'eau »),

2013-2018 (10^{ème} programme)

900 M€ alloués (environ 150 M€ par an)

→ 11^{ème} programme d'intervention à venir / 2019-2024

11ème programme

Adopté le 12 octobre 2018

Zoom sur



Consolidation de la politique existante malgré une baisse globale de capacité financière de l'AERM (objectif socle = DCE)

 <p>RESTAURER L'HYDRO-MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU</p>	 <p>RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU</p>	 <p>METTRE EN PLACE DES ZONES TAMPONS POUR RÉDUIRE LES TRANSFERTS</p>
 <p>ENCOURAGER L'ENTRETIEN RAISONNÉ DES MILIEUX AQUATIQUES</p>	 <p>PROTÉGER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES</p>	 <p>LIMITER L'EXPANSION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES</p>



ET

Diversification des interventions de l'agence de l'eau (objectifs: biodiversité & changement climatique)



Périmètre d'intervention existant (10^{ème} programme)

BASSIN VERSANT

Animation territoriale

Préservation

Restauration

Connaissance

Biodiversité

Gestion/valorisation

Habitats ~~Espèces~~

OBJECTIFS EAU

Cours d'eau

Forêts (non humides)

BIODIVERSITE et CLIMAT

Hydromorphologie
Continuité écologique

Milieux humides

Milieux ouverts secs
(prairies, pelouses,...)

Corridors écologiques
(haies, vergers...)

30%

80%
(100%)

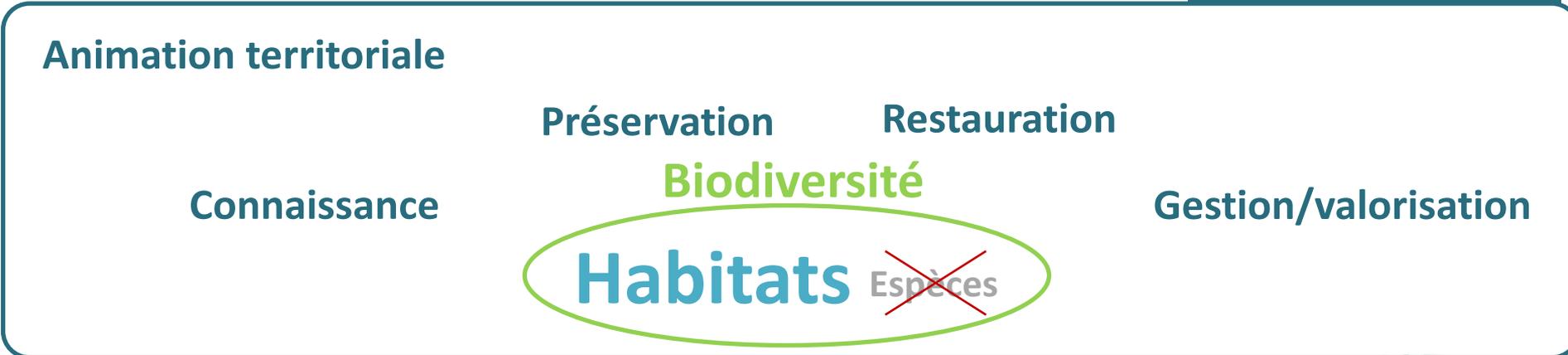
Programme global (BV) et prioritaire

Opération ponctuelle



Périmètre d'intervention existant (11^{ème} programme)

BASSIN VERSANT



Cours d'eau

Hydromorphologie
Continuité écologique

OBJECTIFS EAU
BIODIVERSITE et CLIMAT

Milieux humides

Milieux ouverts secs
(prairies, pelouses,...)

Corridors écologiques
(haies, vergers...)

Forêts (non humides)

Opération ponctuelle

30%

80% (100%)

Programme global et prioritaire



Hydromorphologie des cours d'eau

-**Etudes préalables** (gouvernance, maîtrise d'ouvrage, étude diagnostic et programme, maîtrise d'œuvre, suivi écologique) : **80% maximum**

-**Restauration/ Renaturation** :

- **Un taux de référence** pour les opérations « globales » = **60 %**

- **Un taux majoré** pour les opérations globales et prioritaires pour l'atteinte du Bon Etat (PAOT) = **80 %**

- **Un taux minoré** pour les chantiers ponctuels ou démonstratifs = **40 %**

-**Entretien** (dispositif d'aide au bon entretien des cours d'eau, zones humides et ouvrages de franchissabilité piscicole) : **arrêt du dispositif pour les cours d'eau** (intégration partielle de ces dépenses au sein des programmes de renaturation de cours d'eau)

Continuité écologique

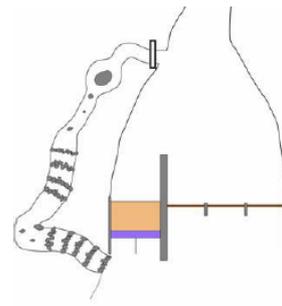
-**Effacement** : **taux maximum de 80 %**

(100% pour les bénéficiaires et projets non soumis à l'encadrement des aides publiques)

-**Equipement d'ouvrage** : **taux de 30%; jusqu'à 60%** si intégré dans un programme global de restauration de cours d'eau.



Non prioritaire



Milieux humides

- Etudes préalables et amélioration de connaissance** (inventaire et programme, étude diagnostic écologique, stratégie foncière, plan de gestion, étude de maîtrise d'œuvre, suivi écologique) : **80% maximum**,
- Préservation (maîtrise foncière)**: **taux de 80% jusqu'à 100%** pour les associations et absence avérée de co-financements,
- Restauration / Renaturation / Création** : **taux de 80% maximum**,
- Entretien** : uniquement pour les actions inscrites au sein d'un plan de gestion conservatoire validé par l'AERM. **Taux de 50%** maximum et plafond par ha,
- Valorisation et accompagnement du public** : **taux de 40%**.

Espèces exotiques envahissantes

- Etude diagnostic, d'approfondissement de connaissance** pour un plan d'actions concrètes préventives ou d'opérations de lutte précoces sur espèces émergentes uniquement : **taux maximum de 80 %**,
- Restauration des milieux** en vue d'améliorer leur résilience à la colonisation d'EEE (berge, ripisylve,...) : **taux du programme de restauration de milieux** .





Animation

- Animation de SAGE, EPAGE, ... nouvelles compétences GEMAPI des collectivités
- Animation de programme global de renaturation/restauration/préservation des milieux naturels,
- Animation de plan de gestion conservatoire de milieux humides remarquables (RNN, RNR, N2000,...)

- **Taux de 50% ; jusqu'à 80% sur programme/territoire prioritaire**
- **Plafond journalier à 350 €/jour**

Baisse du taux maximum à l'horizon 2022 pour les collectivités ayant la compétence GEMAPI (prélèvement de la taxe).

Elargissement à la biodiversité

Modalités éprouvées en
2016 et 2017

Autres milieux terrestres

Eligibilité:

- **Ouverture des aides aux interventions sur milieux « terrestres »** (*prairies, pelouses, haies, vergers, ...*) dès lors qu'il s contribuent aux priorités du programme de l'agence (programme globaux de bassin versant, concours à la gestion des inondations, préservation de la ressource en eau,...)
- **Exclusion des projets centrés sur la protection des espèces** (*ex : gites artificiels, nichoirs, passage à faune, caches en béton pour truites, étude de population....*).

Règles d'aides:

- **Assiettes et taux d'aide en vigueur pour les actions de préservation/reconquête des milieux humides soit 80% max.**

Appel à Manifestation d'Intérêt (Région-Etat-Agences)

= **outil privilégié** pour un traitement groupé et cohérent des **projets d'envergure**.

Financement hors AMI : pour les **opérations plus ponctuelles** ou dont le calendrier est incompatible avec celui de l'AMI (ex: acquisitions foncières).

TRAME VERTE ET BLEUE
GRAND EST
EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ





Journée PRAM Grand Est
18 octobre 2018

Merci de votre attention